



RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU MARDI 21 AVRIL 2009 A 19H00

*_*_*_*

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Avant de commencer la séance, Monsieur le Président indique aux délégués que la délibération n°3 est retirée de l'ordre du jour.

01 – COMMUNE DE MONTDARDIER UNITÉ D'HÉBERGEMENT –
CESSION À L'HÔPITAL LOCAL

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président rappelle aux délégués la délibération en date du 17 décembre 2007 fixant les modalités de cession de ce bâtiment à l'hôpital local par le biais d'une vente à terme.

Afin de permettre à l'hôpital local de réaliser cette opération dans les meilleures conditions possibles, il est proposé de modifier les conditions de cette opération de la façon suivante :

Contrat de location d'une durée de 6 ans assorti d'une promesse d'achat prévoyant des indemnités conséquentes dans le cas où l'acheteur ne respecterait pas les conditions fixées.

Vente à terme à l'issue de la période de location.

Les montants cumulés des loyers et annuités correspondront au montant total du coût de l'opération déduction faite des subventions obtenues.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

02 - STRUCTURE D'HÉBERGEMENT MÉDICO-SOCIALE À MONTDARDIER :
AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président propose d'établir un avenant au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec Olivier LE GALL, Architecte DPLG concernant la création d'une structure d'hébergement médico-sociale à Montdardier.

En effet, il rappelle la délibération du conseil de communauté en date du 22 février 2008 approuvant la modification de programme afin de passer à la demande de l'hôpital local, futur utilisateur de cet établissement, de 12 chambres et 4 box de repos en 14 chambres et 2 box de repos.

Cette modification de programme nécessite :

- une actualisation du montant des travaux retenu pour le calcul de la rémunération de la mission de base + EXE suite aux avenants sur les lots n°01-04-05-06-07-08-09-10-11
- une modification du montant de la rémunération OPC suite à l'augmentation de délai portant la durée du chantier de 11 à 18 mois.

MISSION DE BASE + EXE

Le montant initial des travaux porté au contrat est de 1 000 000 € HT avec un taux de rémunération de 11,30 % soit 113 000 € HT.

Le montant des travaux après avenants est de 1 046 824,32 € HT avec un taux de rémunération prévu à l'acte d'engagement de 11,25 %, ce qui porte le montant de la rémunération du maître d'œuvre à 117 767,74 € HT.

MISSION OPC

Le montant initial de la rémunération pour 11 mois de travaux est de 12 000 € HT, pour 18 mois, il passe à 19 636,20 € HT.

Le montant total de la rémunération finale s'élève à 137 403,94 € HT, soit une augmentation de 10,62 %.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 avril 2009

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.

03 - SUBVENTION AU COS INTERCOMMUNAL DU PAYS VIGANAIS – ANNÉE 2009

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Monsieur Gérald GERVASONI, vice-président, donne lecture du courrier du Comité des Œuvres Sociales du Pays Viganais sollicitant une aide financière d'un montant de 310,00 € par agents adhérents destinée à financer les activités d'actions sociales à destination du personnel de la Communauté de Communes du Pays Viganais.

Pour l'année 2009, 90 agents sont adhérents.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition

DECIDE d'allouer au COS Intercommunal du Pays Viganais une subvention d'un montant de 310,00 € par agent adhérent pour l'année 2009.

AUTORISE le Président à signer la convention et l'ensemble des actes nécessaires

04 - BAIL DE LOCATION AVEC LA SCI VINCENT

Rapporteur : Laurent PONS

Monsieur le vice-président rappelle au Conseil de Communauté le projet d'acquisition des locaux de la SCI Vincent situé sur la Commune d'Avèze devant permettre l'implantation d'entreprises.

Une étude a été confiée au cabinet MBA & Associés concernant la création d'une structure juridique associant les collectivités publiques et les investisseurs privés.

Devant les sollicitations de plusieurs entreprises et afin de pouvoir mener ce projet dans les meilleures conditions possibles, il est proposé la signature d'un bail de droit commun entre la SCI Vincent et la CDC du Pays Viganais.

Le loyer sera de 12 000 € HT mensuel à compter du 1^{er} mai 2009 et ce jusqu'au 31 décembre 2009.

Le Conseil de Communauté, après délibération, à la majorité des suffrages avec 4 abstentions : Patrick DARLOT, Pierre MULLER, Jean-Pierre MARET, André MEJANEL.

APPROUVE cette proposition

AUTORISE le Président à signer le bail de location

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

05 - OBJET : INFORMATION AU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
(En application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Rapporteur : Roland CANAYER

Vu la délibération du 21 avril 2008 donnant délégation au président.

Monsieur le Président informe les délégués des décisions, arrêtés et marchés signés dans le cadre de ses délégations.

MARCHES

Plateforme de formation

Equipement atelier : entreprise WELDOM pour un montant de 19 021,75 € HT notifié le 28/03/09

DECISIONS

Décision acceptant le règlement de l'assurance SMACL concernant le remplacement de la porte d'entrée de l'école de musique, pour un montant de 1 416,02 €, après déduction de la franchise est acceptée en date du 12 mars 2009.

QUESTIONS DIVERSES

* Moulin du Coudoulous :

Monsieur DOULCIER souhaite connaître l'avancement du dossier concernant le Moulin du Coudoulous à Aulas. En effet, c'est un projet intéressant, méritant d'être soutenu et pouvant être le point de départ d'une réflexion sur la culture des oliviers dans le secteur.

Monsieur le Président donne des indications sur ce projet (partenariat, aides financières et foncier).

Monsieur BOULET, maire d'Aulas à l'origine de l'opération complète ces explications.

* Volière de Navacelles :

Monsieur DOULCIER souhaite aborder le thème de la volière de Navacelles.

Monsieur le Président répond que ce thème n'a jamais été abordé car il n'y a jamais eu de réunion mais « de nombreux mails volent à ce sujet ».

Monsieur PONS précise que ce projet fait partie de l'aménagement du belvédère du Cirque de Navacelles.

Un appel à idées est en cours et que les plis seront ouverts le 30 avril. De plus, les délégués vont recevoir une invitation pour une réunion publique le 06 mai prochain.

Monsieur le Président répond que pour l'instant aucun projet n'est en cours seulement quelques contacts ont été pris mais aucune décision n'a été prise et aucun projet n'a été présenté.

* Utilisation de la Halle des Sports

Monsieur DOULCIER souhaiterait avoir le calendrier d'utilisation de la halle aux sports afin de programmer des spectacles.

Monsieur LOPEZ répond que l'office intercommunal des sports a donné un avis défavorable (sauf cas exceptionnel) concernant l'utilisation de cette salle pour des activités non sportives, mais le Président a souhaité la mettre à disposition de la commune du Vigan le 17 mai prochain.

* Comité de diffusion

Monsieur LOPEZ informe les délégués des animations sur le pays viganais :

- ce week-end à Saint Laurent le Minier : spectacle déambulatoire de danse
- le 02/05/09 à 20h30 à Aulas : concernant de cabaret tzigane
- le 11/05/09 à la Médiathèque Intercommunale : exposition de livres en collaboration avec la Bibliothèque Départementale de Prêt, avec un atelier avec le collègue, de sensibilisation sur les livres d'artistes.

La séance est levée.